

PROJET EDUCATIF ET SOCIAL DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEILS

Le projet éducatif et social représente une référence constante pour l'équipe d'encadrement de la maison de l'enfance. Il a pour objectif de la guider dans la prise en charge des enfants: socialisation, éveil, activités, repos, sommeil, rythmes de la journée, alimentation, relations affectives, utilisation de l'espace, propreté, santé, sécurité, bien-être et développement... Il doit aussi permettre de maintenir l'adéquation entre les modalités de fonctionnement et les objectifs fixés.

A - OBJECTIFS EDUCATIFS ET SOCIAUX

Apporter une alternative aux parents afin qu'ils puissent concilier vie professionnelle, vie sociale et vie familiale

Il s'agit de proposer deux modes d'accueil collectifs des jeunes enfants complémentaires de celui, plus « familial », offert par les assistantes maternelles agréées.

Il est aussi réservé une place pour un éventuel besoin d'accueil d'urgence.

Prendre en compte la situation économique des familles, par la mise en place d'une tarification tenant compte de leurs ressources.

Rendre la séparation mère/enfant plus douce

Il s'agit de prendre le temps nécessaire à l'enfant et à sa famille et d'établir avec eux un climat de confiance. Ce travail, qui a pour but de réduire les facteurs d'angoisse, est concrètement mis en œuvre grâce aux échanges équipe/parents, parents/enfant. Les parents, et plus particulièrement la mère, est sollicitée pour expliquer à son enfant qu'elle le confie pour un temps donné et qu'il ne s'agit pas de l'abandonner. Petit à petit, l'enfant va réaliser que sa mère s'en va puis revient. Il va alors comprendre que sa mère, même absente, existe.

Informier et sensibiliser les familles

Des actions de communication sont entreprises auprès des familles afin de les sensibiliser à l'intérêt et à la complémentarité de l'accueil collectif et du relais assistantes maternelles, pour elles et leur enfant.

Ouvrir la structure

L'ouverture aux parents et leur implication dans la structure, sont souhaitées.

De même que l'ouverture aux assistantes maternelles via notamment le RAM qui leur donne la possibilité de s'informer, de se rencontrer, de réaliser des ateliers avec les enfants qu'on leur a confiés. Ponctuellement les enfants qu'elles gardent, sous réserve de l'accord de leurs parents et si la capacité de la structure le permet, peuvent être accueillis à la halte-garderie, le temps de leur réunions ...

Contribuer à la socialisation de l'enfant et à l'intégration sociale de l'enfant porteur d'un handicap ou atteint d'une maladie chronique

Un travail en partenariat avec le personnel spécialisé entourant par ailleurs l'enfant porteur d'un handicap ou atteint d'une maladie chronique est entrepris par l'équipe du multi-accueils de manière à adapter son accueil et les activités à chaque enfant en veillant à une intégration maximale.

Participer à l'éveil de l'enfant et concourir à son développement en tant qu'individu à part entière

Il s'agit de stimuler sa créativité et sa mobilité en mettant à sa disposition des jeux mais aussi en lui ménageant des espaces libres où il peut bouger, s'exprimer. Il s'agit aussi de développer son autonomie.

Des actions sont menées en collaboration avec d'autres services municipaux tels que la bibliothèque et l'école de musique pour un éveil et un développement culturel.

Par ailleurs, il est important de respecter, autant que possible, le rythme de chacun des enfants (heure et durée du sommeil par exemple).

Entreprendre des actions passerelles

L'idée est d'établir des liens entre la structure multi-accueils et les écoles maternelles pour permettre aux plus grands, par certaines actions communes à définir dans le projet pédagogique, un passage « en douceur » vers l'école qui sera devenue un « monde » connu.

B- OBJECTIFS OPERATIONNELS

- ◆ Sensibiliser les parents à utiliser la structure et plus particulièrement la halte-garderie, tant pour socialiser leur enfant que pour s'autoriser à avoir une vie sociale;
- ◆ Fidéliser les familles.

C - PROJET PEDAGOGIQUE

Il est élaboré par la Directrice et son équipe pour une durée à définir.

Il décline et précise, concrètement, les actions et les activités mises en œuvre pour répondre aux objectifs fixés par le projet éducatif et social.

Durant et au terme de la période considérée, le projet pédagogique fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation à l'évolution du service (fréquentation, connaissance approfondie du public accueilli ...) selon des critères prédéfinis.

Il a pour but de veiller à assurer le bien-être de l'enfant notamment:

- en lui donnant des repères temporels pour compenser les perturbations créées par les allées-venues, les temps de présence découpés;
- en individualisant au maximum l'accueil: connaissance de l'enfant, de ses habitudes de vie, de sa famille, de ses rythmes;
- en assurant une sécurité affective en donnant des repères de personne à l'enfant : personne référente pour l'enfant et sa famille;
- en accordant une attention particulière au suivi des bébés.

D- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

1- Type et capacité d'accueil

Accueil	Nombre de places	Effectifs d'encadrement
Régulier < 4 ans	10	3 équivalents temps plein et un mi-temps (travail administratif compris)
Occasionnel < 6 ans	5	
Place d'urgence en sureffectif (10 %) dont	1	
Interchangeables au besoin	4	

Rappel des taux d'encadrement : un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et un professionnel pour 8 enfants qui marchent, soit en moyenne un professionnel pour 7.

2- Horaires d'ouverture

Dans la mesure du possible, les horaires d'ouverture de la structure multi-accueils seront adaptés aux besoins et aux contraintes des familles.

Accueil occasionnel pour 10 places

Nb	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Journée	7 h 30	7 h 30	7 h 30	7 h 30	7 h 30
continue	18 h 30	18 h 30	18 h 30	18 h 30	18 h 30

Amplitude d'ouverture hebdomadaire: 55 heures

Amplitude d'ouverture annuelle:

Accueil occasionnel pour 5 places

Nb heures	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Matin	8 h 30 12 h 00				8 h 30 12 h 00
Après-midi					
Journée continue		8 h 30 17 h 30		8 h 30 17 h 30	

Amplitude d'ouverture hebdomadaire: 25 heures Amplitude d'ouverture annuelle:

Avec fermeture entre Noël et le jour de l'an et un mois pendant les vacances d'été (août)

3- Conditions d'admission

Age: moins de 4 ans pour l'accueil régulier
moins de 6 ans pour l'accueil occasionnel

Lieu de résidence: priorité aux habitants de la commune mais dans le cas où le taux de fréquentation s'avérerait trop bas, le multi-accueils pourrait être ouvert aux habitants des communes alentours.

Repas, goûter: pour des raisons pratiques et de coût, les parents seront invités à fournir le déjeuner et le goûter de leur enfant et tant que la législation le permettra.

Modalités de tarification: la tarification dépend complètement des barèmes imposés par la CAF. Une facture mensuelle sera établie aux usagers réguliers.

Pour les usagers de l'accueil occasionnel, le paiement sera proportionnel aux nombre d'heures utilisées et sera perçu après la prestation.

Possibilité de majorer les tarifs pour les personnes extérieures à la commune.

E- COMPOSITION ET QUALIFICATION DE L'EQUIPE

La direction du service d'accueil

D'après le décret 2000-762 du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le code de la santé publique, la direction d'un établissement ou d'un service d'accueil inférieur ou égal à 20 places, peut être assurée par une personne titulaire soit:

- Diplôme d'Etat (DE) de docteur en médecine justifiant des diplômes, certificats et titres relatifs à la protection maternelle et infantile (voir précisions dans le décret) ;
- DE de puériculteur justifiant de trois ans d'expérience professionnelle;
- DE d'éducateur de jeunes enfants justifiant de trois ans d'expérience professionnelle auprès d'enfants de moins de 3 ans.

Dérogations :

En l'absence de candidats répondant aux conditions exigées, il peut être dérogé :

- aux conditions relatives à la durée de l'expérience professionnelle, sans que celle-ci puisse être inférieure à deux ans ;
- aux conditions de diplômes, en faveur d'une personne titulaire du diplôme d'Etat d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé ou d'infirmier et justifiant de trois ans d'expérience professionnelle auprès des jeunes enfants. Ces dérogations sont décidées par la ville, après avis du Président du Conseil Général.

L'équipe

Compte tenu du projet éducatif et social, l'équipe devra être pluridisciplinaire et composée de professionnels qualifiés notamment dans les domaines psychologique, social, éducatif et culturel.

Les personnels chargés de l'encadrement des enfants doivent être titulaires soit: ~ du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants;

- du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture;
- d'une qualification définie par arrêté du ministre chargé des affaires sociales.

Concours d'un médecin

Le service d'accueil s'assurera le concours régulier d'un médecin spécialiste ou compétent qualifié en pédiatrie ou, à défaut, celui d'un médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie.

OBJECTIFS DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Le Relais d'assistantes maternelles (RAM) reçoit trois types de publics: les assistantes maternelles seules ou accompagnées des enfants dont elles ont la garde et les parents.

Les rôles du RAM sont multiples:

A - AUPRES DES ASSISTANTES MATERNELLES

Le RAM est un lieu ressource auprès duquel les Assistantes maternelles peuvent solliciter information, écoute, échange, soutien. Pour répondre à leur demande, l'Animatrice peut les recevoir individuellement mais aussi organiser régulièrement des réunions durant lesquelles elles peuvent échanger sur leur pratique, évoquer leurs problèmes, s'informer sur leur statut ...

Durant ces réunions, elles peuvent confier les enfants dont elles ont la garde au multiaccueils, sous réserve de l'accord des parents de ces derniers et des places disponibles. L'utilisation du multi-accueils sera alors gratuite pour ces enfants.

Le RAM offre aussi aux assistantes maternelles la possibilité de venir avec les enfants dont elles ont la charge pour participer à des ateliers de jeux. Ces ateliers permettent de diversifier les activités que peuvent proposer les assistantes maternelles aux enfants. De plus, ils permettent aux assistantes maternelles de se perfectionner dans leur connaissance de l'enfant, de ses compétences et de ses besoins.

Les prestations du RAM ne sont pas subordonnées à une quelconque adhésion: il est au service de toutes les assistantes maternelles agréées.

B - AUPRES DES PARENTS

Pour les familles, le RAM est un lieu d'information sur les modes d'accueil qui leur permet de choisir le mieux adapté à l'enfant et à leurs contraintes organisationnelles.

Le RAM est aussi un soutien aux parents dans leur fonction d'employeur ainsi qu'un lieu d'écoute.

Le Relais permet donc de rassurer les parents dans leur choix et la qualité du mode de garde qu'ils utilisent et de soutenir les assistantes maternelles dans leur professionnalisation et la reconnaissance de leur profession.